



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 5 octobre 2009

Délibération n°2009 22

**Contribution de l'UEB au financement de la :
Cité internationale de Rennes**

Vu le décret 2007-387 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université européenne de Bretagne »,

Exposé des motifs :

La construction de la cité internationale de Rennes a été inscrite au CPER 2007-2013. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par Rennes Métropole. Le montage financier de ce projet doit être arrêté. Or certaines hypothèses financières initiales, tant en coûts qu'en recettes, n'apparaissent plus réalisables et doivent être réexaminées. Un nouvel équilibre financier doit être trouvé.

Lors de la dissolution du GIP Europole les membres fondateurs (établissements d'enseignement supérieur et collectivités) ont été destinataires des actifs disponibles. Il avait été convenu que les établissements d'enseignement supérieur mettraient leur part de ces actifs à disposition de l'UEB, établissement chargé de la poursuite des activités antérieurement confiées au GIP Europole, au titre de contribution au premier équipement de la cité internationale. Le montant total de ces contributions se monte à :

632 259,40 €.

Dans le cadre des négociations menées en 2009 pour assurer le montage financier du dossier de construction de la cité internationale l'UEB a accepté d'apporter une contribution correspondant aux deux tiers du montant de ces actifs, soit 421 600 €, et d'affecter le tiers restant, soit 210 659,40 €, aux équipements, dont une partie pourrait être acquise dès 2009 par anticipation.

Proposition :

Il est demandé au conseil d'administration de donner son accord pour l'affectation de cette participation au financement de la cité internationale de Rennes, en conformité avec le tableau de financement prévisionnel ci-dessous.

ELEMENTS		DEPENSES € TTC	RECETTES €
UEB+CMI		3 210 486	
Hébergement		9 864 264	
Cafétéria		2 902 557	
Gymnase		5 606 795	
TOTAL		21 584 102	
CPER	Etat		3 000 000
	CNOUS		2 000 000
	C. Régional		1 543 000
	CG35		900 000
	Rennes Métropole		2 780 000
FEDER			3 777 000
Trésorerie positive de l'ex GIP Europôle	UEB		421 506
	CG35		194 541
	C. Régional		194 541
	Rennes Métropole		194 541
Ville de Rennes			5 606 795
Rennes Métropole*			972 178
TOTAL			21 584 102

* dont 454 613 €
récupérable par la TVA

Nombre de membres en exercice : 31

Majorité requise : 16

Vote : 28 Refus de participer au vote : 0

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

**Visa du
Président :**

**Délibération adoptée**

Pièces jointes au présent document : néant

Transmis au Recteur Chancelier des universités le 7 octobre 2009.